

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Mardi 13 juillet 2021

-:-

Le mardi 13 juillet 2021, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Arena.

La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Si tout le monde en est d'accord, nous pourrions proposer comme secrétaire de séance Monsieur Xabi Elizagoyen.

Personne n'est contre ?

Je vous demande de venir nous rejoindre à la tribune.

(Monsieur Elizagoyen prend place à la tribune)

Monsieur le secrétaire de séance, pouvez-vous procéder à l'appel nominal ?

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Adjroud, M. Baguet, Mme Bécart, M. Benarafa, M. Berdoati, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, MM. Franchi, Fromantin, Mme Godin, M. Jarry, M. Lam, M. Larghero, Mmes Lederman, Le Moal, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Ouzoulias, Mme Pitrou, Mme Pottier-Dumas, M. Révillon, M. Sénant, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont absents excusés :

- **Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Timotéo ;**
- **Mme Bedin, pouvoir à M. Boudy ;**
- **Mme Bergerol, pouvoir à M. Sénant ;**
- **Mme Fourcade, pouvoir à M. Fromantin ;**
- **Mme Genthon, pouvoir à M. Ouzoulias ;**
- **M. Guilcher, pouvoir à Mme Pitrou ;**
- **M. Muzeau, pouvoir à Mme Le Moal ;**
- **M. de la Roncière, pouvoir à Mme Godin.**

M. le Président.- Merci.

Nous avons à l'ordre du jour deux rapports, le rapport n° 21.92 et le rapport n° 21.91, concernant la carte Imagine R et la revalorisation de l'allocation Bébédome, qui ne vous ont pas été transmis dans le délai de 12 jours francs imparti, mais conformément au règlement intérieur et au vu de l'urgence, nous pouvons ramener ce délai à un jour franc. J'ai considéré qu'il y avait urgence pour que nous puissions délibérer avant les vacances, et que ces deux délibérations puissent s'appliquer dès la rentrée de septembre.

Si tout le monde en est d'accord, puisque je dois soumettre à l'Assemblée le fait que la remise a été ramenée à un jour, il n'y a pas de problème, vous en avez pris connaissance ?

Très bien.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 21.90 – Règlement intérieur

On peut donc entamer l'ordre du jour, tout d'abord par le premier rapport, n° 21.90, concernant notre règlement intérieur. J'ai deux inscrits : Monsieur Ouzoulias et Monsieur Jarry.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, chers collègues.

Sur cette délibération, notre groupe a deux observations à vous faire.

La première est argumentée par une série d'amendements dont vous prendrez connaissance. L'objectif de ces amendements est de faciliter l'accès des élus, des citoyens et des citoyennes aux délibérations du Conseil départemental. Après le taux record d'abstention, il nous semble absolument nécessaire de tenter de favoriser une meilleure implication des citoyens dans la vie de notre Conseil départemental.

Nous vous proposons un certain nombre de corrections qui permettent une meilleure circulation des décisions, des rapports et des procès-verbaux de chacune de nos séances.

À ce titre, nous eussions espéré que la cohabitation avec les Yvelines favorisât une meilleure interaction pour, notamment, rendre plus fluide notre site Internet. Je suis allé sur le site Internet du Conseil départemental des Yvelines et vous avez très facilement accessibles la totalité des procès-verbaux des séances et un certain nombre d'actes qui sont beaucoup plus difficiles à trouver sur notre site. Peut-être que là, dans la cohabitation avec les Yvelines, il y aurait des choses très intéressantes à chercher sur ce site Internet.

C'est la première intervention ; on pourra discuter de nos amendements, je ne vais pas tous les présenter pour ne pas vous faire perdre de temps, vous les avez lus, l'objectif est vraiment d'essayer de donner plus de transparence à nos activités.

Le deuxième concerne l'article 71. Rappelez-vous que dans l'ancien règlement intérieur de notre Assemblée départementale, qui a été adopté le 17 avril 2015 et modifié le 11 décembre 2015, il était prévu à l'article 44 que : « *Chaque conseiller peut s'inscrire à un groupe* » et « *aucun groupe ne peut comprendre moins de trois membres* ». La justification politique, que l'on pouvait partager, de cette clause était de considérer que deux élus issus du même canton ne peuvent pas constituer un groupe, puisque cela renvoie à l'unité qui est

celle du canton, et qu'il fallait au moins deux cantons, donc quatre élus... trois élus – pardon – au minimum, pour pouvoir...

M. le Président.- Vous venez de le dire vous-même...

M. Ouzoulis.- Laissez-moi finir, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... cela ramène à quatre.

M. Ouzoulis.- ... trois élus pour pouvoir accéder à ce qui était considéré comme un groupe, c'est-à-dire deux cantons.

Dans votre projet de nouveau règlement intérieur, à l'article 71, vous ajoutez une clause qui n'était pas dans le précédent règlement intérieur, je cite : « *afin d'assurer une représentation territoriale minimale* ». Cette clause était déjà politiquement revendiquée dans le précédent règlement intérieur ; sauf que vous faites passer le nombre qui était de trois membres à quatre membres, et nous n'en comprenons pas la justification politique, parce que trois membres, comme dans le précédent règlement intérieur, cela peut faire trois cantons. C'est tout à fait une possibilité. Donc nous ne voyons pas l'utilité de faire passer de trois membres à quatre membres le nombre minimum d'élus pour composer un groupe.

Par ailleurs, il serait parfaitement légitime, et cela va dans le sens de ma première intervention, que vous puissiez laisser de façon totalement démocratique les trois groupes qui sont actuellement composantes de notre Assemblée départementale se scinder si, d'aventure, politiquement, ils n'avaient pas à porter les mêmes positions, que ce soit pour la majorité ou pour l'opposition, et de façon indistincte.

M. le Président.- À peine élus, vous pensez déjà à vous diviser ?

M. Ouzoulis.- Non, je parle en théorie, Monsieur le Président, parce qu'on est sur un règlement intérieur, on parle uniquement de la théorie.

C'est pourquoi nous souhaiterions, et je finirai là mon intervention, que vous reveniez sur cet article 71 pour laisser l'article 44 en l'état : « *Chaque conseiller peut s'inscrire à un groupe. Aucun groupe ne peut comprendre moins de trois membres* » ; cela nous semblait une bonne clause.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur Jarry est également inscrit, mais peut-être que Monsieur Ouzoulias a tout dit au nom de votre groupe.

M. Jarry.- Oui.

M. le Président.- D'accord.

Avant d'étudier vos amendements et de les mettre aux voix, tout d'abord, deux petites réponses, pas sur le nombre de membres, puisque, je crois, cela fait l'objet d'un amendement, mais par rapport à notre site et à celui du Département des Yvelines. Cela montre justement l'efficacité de l'EPI, où, enfin, vous allez siéger. On a toujours dit qu'on prenait ce qu'il y avait de meilleur de l'autre côté. Si les Yvelines font mieux que nous, je vais demander immédiatement à Monsieur le Directeur général des services de prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions faire aussi bien qu'eux. Vous voyez que c'est bien, l'EPI, cela apporte un certain nombre de choses supplémentaires et, en l'occurrence, quelque chose qui est important pour nos concitoyens, puisqu'ils peuvent avoir accès effectivement à nos débats plus rapidement.

En revanche, je n'ai pas bien compris le lien que vous faites entre vos amendements et l'abstention, parce qu'on va étudier vos amendements. Il ne me semblait pas que les groupes politiques avaient une influence sur les taux d'abstention, mais bon... Je n'ai pas très bien saisi votre première partie d'intervention : groupes politiques et soumettre aux groupes politiques... Allez, je ne vais pas vous taquiner dès le matin, mais enfin, c'est un peu soumettre aux apparatchiks. Vous êtes élus, vous êtes capables vous-mêmes, et d'ailleurs, il ne vous appartient qu'à vous, de corriger vos propos dans les procès-verbaux, et pas à un groupe politique. Vos propos n'engagent que vous, ils n'engagent pas le groupe politique. Peut-être qu'ils vous préparent tout et que vous voulez leur soumettre aussi, au cas où vous auriez fourché, pour apporter des corrections à ce que vous avez pu dire, mais je considère que c'est à l'écu et pas au groupe politique de corriger. On n'est pas à Cuba.

On va étudier maintenant les amendements et les mettre aux voix.

Amendement n° 1 :

À l'article 29, vous demandez de rajouter, à la dernière phrase de l'article, le complément suivant, que je viens d'indiquer, d'ailleurs : « *communiqués aux conseillères départementales et conseillers départementaux ainsi qu'aux groupes politiques départementaux* » – il s'agit des procès-verbaux de séance.

On ne transmet pas aux groupes politiques, on ne transmettra pas, je viens de vous en donner l'explication, et on ne transmet pas à tous les conseillers départementaux, puisque ce serait alourdir les tâches administratives. Or, je pense qu'il vaut mieux les simplifier. Pour autant, il est de règle que lorsque vous intervenez dans une séance publique ou en Commission permanente, votre intervention, si vous en faites la demande, vous soit envoyée pour éventuelle correction, sans, bien sûr, dénaturer vos propos, mais il peut y avoir des corrections à la marge, et chaque fois qu'il y a eu la demande d'un élu, qu'il soit membre de la majorité ou de l'opposition, on y a répondu. Je ne vois pas l'intérêt de diffuser systématiquement à tous les conseillers départementaux l'ensemble du procès-verbal, alors que la plupart ne sont même pas intervenus ; cela rajoute du poids administratif et cela ne change rien, puisque si vous voulez modifier vos propos, vous pouvez le faire.

Cette modification de l'article 29, je propose donc de ne pas la retenir.

Je mets aux voix.

Qui est contre l'amendement ?

La majorité.

Abstention ?

Qui est pour ?

L'opposition.

L'amendement est rejeté.

Amendement n° 2 :

Toujours pour les procès-verbaux, mais, cette fois-ci, non pas de séance, mais de Commission permanente, vous faites la même demande.

Même motif, vous pouvez modifier.

Je propose donc, là aussi, de rejeter l'amendement.

Qui est pour le rejet ?

La majorité.

Abstention ?

Qui est pour l'amendement ?

L'opposition.

L'amendement est rejeté.

Amendement n° 3 :

Pour les réunions des commissions intérieures, vous proposez : « *La tenue des réunions des commissions est proposée en présentiel et en visio-conférence* ». Nous avons ouvert, effectivement, cette possibilité, et nous avons modifié le règlement intérieur pour préciser que le Président de la commission pouvait décider qu'elle se déroule en visio-conférence, mais que c'était une possibilité au choix du Président. Pourquoi ? Lorsqu'il y a eu la crise sanitaire, nous ne pouvions pas nous réunir en présentiel. Il y avait nécessité de se réunir malgré tout pour pouvoir s'exprimer, et donc c'était en visio-conférence.

À partir du moment où, effectivement, on n'est toujours pas sorti – et on le voit bien encore ces derniers temps – de la crise sanitaire, on peut – s'il devait y avoir un rebond et que nous ne puissions pas, de nouveau, nous réunir – avoir accès à la visio-conférence. Donc on l'a ajouté au règlement intérieur ; mais là, vous dites « *présentiel et visio* », c'est-à-dire les deux en même temps ; non, les élus doivent être en présentiel. C'est une possibilité offerte si, vraiment, il y a un problème sanitaire et qu'on ne peut pas se réunir. Sinon, il n'y a aucune raison que ce soit en visio-conférence. Vous êtes élus, vous êtes là pour siéger, et siéger, c'est être aussi en présentiel.

Je souhaite, là aussi, que cet amendement ne soit pas retenu.

Dans le même article, vous souhaitez que l'on vous donne un calendrier semestriel ou annuel de la tenue des réunions. C'est un peu difficile ; on vous donne le calendrier prévisionnel des séances et des Commissions permanentes ; de par le règlement intérieur, il est indiqué quand doivent se réunir les commissions avant la séance ou avant la Commission permanente, mais vous transmettre un calendrier annuel définitif, cela me semble complexe, car on peut être soumis à des aléas qui font que ce calendrier ne puisse pas être tenu. Je ne vois pas ce que cela apporte de plus, à partir du moment où vous avez déjà les dates prévisionnelles des séances publiques et des Commissions permanentes.

Je propose donc de rejeter votre amendement n° 3.

Qui est pour le rejet ?

La majorité.

Abstention ?

Qui est pour l'amendement ?

L'opposition.

Il est rejeté.

(Le Directeur des affaires juridiques et de l'assemblée indique en aparté au Président qu'il n'a pas présenté, concernant l'amendement n° 3, la proposition de modification de l'article 63)

Sur l'article 63, il y a un autre amendement qui indique que : « *Chaque commission rédige un procès-verbal contenant ses observations. Celui-ci est transmis aux membres de la Commission* ». Même motif que pour les séances ou la Commission permanente : si vous êtes intervenu et que vous voulez y avoir accès pour modifier vos propos, il n'y a pas de problème. Pour autant, on ne va pas envoyer à tous les élus ; je l'ai déjà expliqué, cela alourdit et, en même temps, cela fait beaucoup de papier, ce n'est pas très développement durable. Là aussi, je propose de rejeter cet amendement.

Qui est pour le rejet ?

La majorité.

Abstention ?

Qui est pour ?

L'opposition.

L'amendement est rejeté.

Amendement n° 4 :

On arrive à l'amendement n° 4 qui fait effectivement passer de trois à quatre le nombre minimum de membres pour pouvoir constituer un groupe politique ; vous-même, dans votre explication, et je vous ai relevé, vous avez fait un lapsus en disant « quatre » et non pas « trois ». Nous sommes élus par binômes, donc par deux ; un binôme, c'est deux. Être à deux, même dans notre précédent règlement, on n'en était quand même pas arrivé là, parce que cela veut dire que sur vingt-trois cantons, il suffirait d'avoir un seul canton pour pouvoir former un groupe, donc il était inscrit « trois élus », ce en quoi le règlement n'a pas été vraiment respecté, puisqu'il me semble qu'il y avait un groupe constitué de deux élus. Monsieur Timotéo, vous hochez la tête, il me semble que vous aviez une tribune dans notre magazine ; si vous n'étiez pas en groupe, vous ne pouviez pas avoir de tribune.

M. Timotéo.- Nous n'étions pas un groupe constitué.

M. le Président.- À ce moment-là, je ne sais pas pourquoi on vous donnait une tribune dans « *Hauts-de-Seine Magazine* ». On a été vraiment, précédemment, très gentil, puisqu'on n'appliquait pas le règlement intérieur.

Deuxièmement, je considère que dire que sur vingt-trois cantons, deux cantons peuvent former un groupe, et deux cantons, cela fait quatre élus, cela ne fait pas trois élus, et quand on va devant les électeurs en binôme, ce n'est pas, après le lendemain des élections, pour se diviser et diviser le binôme ; sinon, Monsieur Ouzoulias, c'est trahir la confiance des électeurs et, effectivement, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait beaucoup d'abstention après. Quand on va ensemble à l'élection, on siège ensemble après et dans le même groupe. Il ne faut pas s'étonner, après, que l'abstention augmente.

Nous avons été en binôme, j'étais avec Madame Léandri, on va passer nos sept ans ensemble. Hein, Nathalie ? (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Je propose donc également de rejeter l'amendement.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président. Je ferai très court, je ne rallongerai pas les débats ce matin, mais quand même, sur ce que vous évoquiez sur la période précédente. Le fait est que les deux élus socialistes n'étaient pas constitués en groupe ; que le Président Devedjian ait accordé une tribune aux élus, cela a été sa décision, mais elle n'était pas liée à la composition d'un groupe, puisqu'il n'existait pas, eu égard au règlement, qui était appliqué.

M. le Président.- Oui, mais, une fois encore, c'est lorsque l'on est en groupe qu'on a le droit à un certain nombre de choses, y compris à l'expression. Cela ne me gêne pas – évidemment, je siégeais en tant que premier Vice-Président – que vous ayez pu vous exprimer ; mais je signale simplement que nous n'étions pas conformes à notre règlement intérieur, donc cela ne sert à rien d'approuver un règlement intérieur si, après, on ne l'applique pas. Je peux vous garantir que nous appliquerons notre règlement intérieur.

M. Timotéo.- Preuve en est que nous n'étions pas un groupe, il n'y avait pas de moyens associés à la tête de ce groupe.

M. le Président.- Maintenant, vous en aurez, puisque vous êtes au moins quatre.

M. Timotéo.- On est six, même.

M. le Président.- Alors voilà, il n'y a pas de problème.

Je propose donc le rejet de cet amendement.

Qui est pour le rejet ?

La majorité.

Abstention ?

Qui est pour ?

L'opposition.

L'amendement est rejeté.

Je mets maintenant le règlement intérieur aux voix.

Qui est pour son adoption ?...

M. Ouzoulias.- Je peux faire une explication de vote ?

M. le Président.- Oui, bien sûr.

M. Ouzoulias.- Monsieur le Président, vous dire qu'on votera contre sur le règlement intérieur. Sans polémiquer, je voudrais vous dire que mon modèle de démocratie parlementaire, ce n'est pas Cuba, mais le Sénat, et je ne pense pas que ce soit une officine de gauchistes. Ce qu'on vous a proposé dans les amendements est directement inspiré de ma pratique de parlementaire au Sénat, où, en effet, les groupes politiques sont constitutifs de l'organisation du débat parlementaire, puisqu'ils siègent à la conférence des présidents...

M. le Président.- En quoi cela gêne d'être trois ou quatre ?

M. Ouzoulias.- Non, j'intervenais sur la référence à Cuba. Je suis désolé, ce n'est pas ma référence.

M. le Président.- Sur les autres amendements, au Sénat, vous avez un règlement intérieur différent de celui de l'Assemblée nationale ; pour avoir siégé à l'Assemblée nationale, on ne vous donne pas le compte rendu de séance, puisque c'est l'ensemble des propos – même si vous dites simplement « atchoum » – qui sont retranscrits,

dans leur totalité. Vous n'avez pas le droit de rectifier quoi que ce soit, donc, Monsieur le parlementaire, voyez-vous, vous avez ici le droit de modifier vos propos ; on est moins sévère que dans les Chambres.

M. Ouzoulias.- Au Sénat aussi, mais il n'y a plus de papier qui circule...

M. le Président.- Mais vous ne modifiez pas vos propos.

M. Ouzoulias.- Chaque parlementaire reçoit le compte rendu de toute la séance, ce qui est simple à faire, ce qui n'est pas compliqué, et, sincèrement, cela ne demande pas une grosse organisation supplémentaire.

C'était juste pour vous dire cela, on clôt le débat...

M. le Président.- ... et on vote !

M. Ouzoulias.- ... et on vote !

M. le Président.- Qui est pour le règlement intérieur ?

La majorité.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Douze *(les douze élus de l'opposition)*.

Rapport n° 21.80 – Conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental.

On passe au rapport suivant, le 21.80 : conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental. J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulias.

M. Ouzoulias.- Oui. Il n'y a pas de Pass Navigo à Cuba, donc cela ira plus vite, Monsieur le Président.

Ce qu'on voulait vous dire simplement par-là, c'est que le travail d'élu est de plus en plus un métier salarié ; on le voit très bien : on touche une feuille de salaire qui est exactement celle d'un salarié, il y a des obligations, des droits, des devoirs qui sont ceux

d'un salarié. Il nous semblait légitime à ce titre que les élus salariés qui viennent ici en transports en commun – il y en a quelques-uns –, qui ne disposent pas de Pass Navigo par leur employeur – il y en a quelques-unes – puissent se voir proposer par le Département la prise en charge de la totalité de leur Pass Navigo.

Au moment où notre Département s'inscrit dans une démarche vertueuse pour tenter de diminuer les émissions de carbone des uns et des autres, inciter les élus à prendre les transports en commun est, je pense, un geste politique qui peut être intéressant, y compris pour votre majorité.

M. le Président. - Là-dessus, je suis à la fois d'accord et en désaccord avec ce que vous venez de dire. Je pense qu'effectivement, être élu prend beaucoup de temps, et si on veut bien le faire, il faut y être à temps plein. Pour autant, nous ne sommes pas considérés comme des salariés ; nous ne percevons pas un salaire mais des indemnités ; et j'ai toujours prôné, pour ma part, le statut de l'élu local, afin que les choses soient claires et précises. Malheureusement, ce statut n'existe toujours pas, et en tant que parlementaire – en plus siégeant à l'Assemblée qui représente les collectivités – si vous souhaitez travailler sur ce sujet et faire preuve d'ouverture, avoir un peu d'aide, puisque j'ai quelques idées, je serais très heureux de travailler avec vous pour que vous puissiez proposer – puisque le Sénateur a le droit de proposition de loi – pour qu'enfin il y ait un statut de l'élu local. Un certain nombre de choses pourraient y figurer, dont celle-là.

Pour l'instant, il n'y en a pas, et ne percevant que des indemnités, et donc, pas un salaire, nous ne sommes pas des salariés, considérés comme tels. Je ne peux pas prendre la mesure que vous indiquez, mais je suis d'accord pour travailler avec vous pour un statut d'élu local, enfin !

Je mets aux voix le rapport n° 21.80.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.89 – Formation des commissions intérieures de travail et d'études.

Le rapport n° 21.89 concerne la formation des commissions intérieures de travail et d'études. Il s'agit de désigner déjà les commissions ; il y en a sept :

- la commission des finances ;
- la commission de l'habitat, de la politique de la ville, de la contractualisation municipale et de la prévention et sécurité publique ;
- la commission des transports, de la voirie, de l'environnement, de l'assainissement et de la qualité de vie ;
- la commission des solidarités, des affaires sociales, de l'enfance et de la famille ;
- la commission du patrimoine, de l'enseignement, de la formation et de l'alternance ;
- la commission de l'attractivité du territoire, du développement numérique, des affaires internationales et du tourisme ;
- enfin, la commission de la jeunesse, de la culture et des sports.

Il faut ensuite désigner des membres de notre Assemblée pour chaque commission.

Pour la commission des finances, vous sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Jean-Yves Senant, Monsieur Éric Berdoati, Monsieur Denis Larghero, Monsieur Jean-Christophe Fromantin, Monsieur David-Xavier Weiss, Monsieur Patrick Jarry et Monsieur Joaquim Timotéo.

Est-ce bien cela ?

Personne ne demande un vote à bulletin secret ?

Je mets donc aux voix ?

Qui est d'accord pour cette composition de commission ?

Abstention ?

Contre ?

Adoptée à l'unanimité.

Pour la commission de l'habitat, de la politique de la ville, de la contractualisation municipale et de la prévention et sécurité publique, il vous est proposé : Madame Josiane Fischer, Monsieur Yves Révillon, Monsieur Rémi Muzeau, Monsieur Yves Coscas, Madame Nathalie Pitrou, Madame Hélène Cillières et Monsieur Lounes Adjroud.

C'est bien cela ?

Même vote ?

Même vote.

Pour la commission des transports, de la voirie, de l'environnement, de l'assainissement et de la qualité de vie, il vous est proposé : Monsieur Thomas Lam, Monsieur Daniel Courtès, Monsieur Grégoire de la Roncière, Monsieur Vincent Franchi, Madame Marie-Pierre Limoge, Monsieur Denis Datcharry et Monsieur Joaquim Timotéo.

Même vote ?

Même vote.

Pour la commission des solidarités, des affaires sociales, de l'enfance et de la famille : Monsieur Ludovic Guilcher, Madame Alexandra Fourcade, Madame Alice Le Moal, Madame Rita Demblon-Pollet, Madame Jeanne Bécart, Madame Nadia Mouaddine et Madame Astrid Brobecker.

Même vote ?

(Même vote.)

Il n'y a pas beaucoup de parité dans cette commission.

Dans la commission du patrimoine, de l'enseignement, de la formation et de l'alternance, il vous est proposé : Monsieur Xabi Elizagoyen, Madame Nathaly Lederman, Madame Nathalie Léandri, Madame Camille Bedin, Madame Véronique Bergerol, Madame Laureen Genthon et Monsieur Najib Benarafa.

Même vote ?

(Même vote.)

Pour la commission de l'attractivité du territoire, du développement numérique, des affaires internationales et du tourisme, il vous est proposé : Madame Isabelle Caullery, Madame Marie-Noëlle Charoy, Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Madame Armelle Tilly, Madame Nathaly Lederman, Monsieur Pierre Ouzoulis et Madame Dominique Trichet-Allaire.

Même vote ?

(Même vote.)

Pour la commission de la jeunesse, de la culture et des sports, il vous est proposé : Madame Sandrine Bourg, Monsieur Guillaume Boudy, Madame Nathalie Léandri,

Madame Agnès Pottier-Dumas, Madame Marie-Laure Godin, Monsieur Pierre Ouzoulis et Madame Chantal Barthélémy-Ruiz.

Même vote ?

(Même vote.)

Très bien.

Rapport n° 21.78 – Désignation du Rapporteur général du budget.

Le rapport suivant est le n° 21.78. Il s'agit de désigner notre Rapporteur général du budget, qui serait également Président de la commission des finances.

Je n'ai pas d'inscrit. Quel est le candidat proposé, Monsieur Franchi ?

M. Franchi.- Nous proposons Jean-Yves Senant.

M. le Président.- Merci.

Il n'y a pas d'autre candidature ?

Je mets donc aux voix ?

Qui est contre ?

M. Ouzoulis.- NPPV.

M. le Président.- L'opposition ne prend pas part au vote.

Abstention ?

Qui est pour ?

La majorité est pour.

RAPPORT URGENT

Rapport n° 21.92 – Imagine R – Aides aux collégiens.

Le rapport suivant est le n° 21.92 pour la carte Imagine R et l'aide aux collégiens.

J'ai deux inscrits : Monsieur Datcharry et Monsieur Jarry ; je ne sais pas si vous voulez intervenir tous les deux...

M. Jarry (hors micro).- En complément.

M. le Président.- D'accord, Monsieur Datcharry, vous avez la parole.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, dans votre discours introductif du 1^{er} juillet 2021, vous annonciez – je vous cite : « *Pour les collégiens, nous financerons la carte de transport Imagine R des boursiers à hauteur de 50, 75 ou 100 % en fonction du niveau de bourse perçue* ».

Monsieur le Président, chers collègues, je pense qu'il aurait fallu plutôt annoncer qu'il s'agissait d'un financement à seulement quelques collégiens boursiers, puisqu'ils ne seront qu'environ deux mille, sur les douze mille que compte notre Département, à bénéficier de cette aide, qui leur avait d'ailleurs été supprimée en catimini en 2016. Vous allez faire de nombreux déçus.

Depuis plusieurs années, notre groupe vous demande de soutenir tous les jeunes Altoséquanais et de faciliter leurs déplacements en transports collectifs pour leurs études, mais surtout pour participer à des activités périscolaires, culturelles ou sportives.

Aujourd'hui, alors même que d'autres départements mettent en place la gratuité des transports pour les jeunes, votre démarche est très réduite et en deçà des besoins de la jeunesse altoséquanaise. Vous pourriez faire beaucoup plus et vous avez les moyens financiers de le faire. Il s'agit non seulement d'aider l'ensemble des boursiers, mais aussi de garantir le droit à la mobilité de tous les jeunes de notre Département.

Notre groupe votera tout de même ce rapport, mais continuera de demander la prise en charge par le Département du remboursement à 50 % du Pass Imagine R pour les collégiens, les lycéens, les étudiants et les apprentis de notre Département. Cette aide concrète, qui est loin d'être un luxe, serait une mesure de justice et d'efficacité, participant aux exigences d'un développement durable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Jarry ?

M. Jarry.- Je profite de ce rapport qui concerne les jeunes pour vous dire ou mon étonnement ou la confirmation de, visiblement, la difficulté du Département à mobiliser ses excédents en faveur des quartiers populaires, et notamment des jeunes.

L'an dernier, le Département avait exceptionnellement contribué au dispositif « Quartiers d'été » à hauteur d'un peu plus de 40 000 € pour Nanterre, 232 000 € pour le Département, du fait de la crise sanitaire. Sur cette intervention, d'ailleurs, le compte administratif 2020 indiquait ainsi – je cite : *« La crise sanitaire a généré des difficultés rencontrées en particulier par les habitants des quartiers prioritaires. Les communes concernées ont été confrontées à l'impératif de renforcer durant l'été les mesures permettant de proposer des activités aux jeunes des familles modestes. Le Département a donc mis en place un "plan vacances été jeunes" comportant un soutien aux communes pour le financement du dispositif »*.

Alors que l'on sort d'une troisième vague pour probablement entrer dans une quatrième, montrant que la crise sanitaire, malheureusement, n'est pas encore derrière nous, le Conseil départemental n'a pas jugé nécessaire de renouveler son financement, important mais modeste, au grand dam des associations qui interviennent dans les quartiers populaires et qui auraient bien besoin de ce coup de pouce cet été ; c'est dommage.

M. le Président.- Je vais d'abord répondre à Monsieur Datcharry.

Vous avez rappelé mes propos. Nous nous sommes engagés à prendre en charge à hauteur de 50, 75 ou 100 % pour les collégiens boursiers. Vous demandez qu'il y ait gratuité ou prise en charge de 50 % pour tous les jeunes. Cette décision pourra être prise par la collectivité qui a en charge les transports, parce que si nous la prenons, nous payons en lieu et place de cette collectivité. Et je ne vois pas où est l'aspect social de prendre en charge 100 % d'une carte pour des jeunes, quels qu'ils soient, mais dont les familles auraient de gros revenus. Ce n'est plus une décision sociale. Or, ce que nous avons souhaité faire, c'est prendre une décision sociale, qui s'adresse aux boursiers. Les boursiers, par définition, leurs parents ont peu de ressources. La gratuité des transports pour tout le monde, je ne suis pas pour, et il me semble, d'ailleurs, que la Présidente de la Région n'est pas pour non plus...

M. Jarry (hors micro).- Nous non plus.

M. le Président.- ... et vous non plus. Eh bien alors, si vous n'êtes pas pour, ne faites pas intervenir Monsieur Datcharry pour le demander ; sinon, il n'y a pas beaucoup de cohérence, parce que c'est ce qu'il vient de demander.

Concernant le nombre, vous dites qu'il y aura très peu de collégiens qui seront concernés. Nous avons fait une estimation ; il y a, au total, douze mille deux cent trente-six, connus à ce jour, boursiers. On verra à la rentrée combien il y en a, et comme il faut bien prévoir budgétairement les chiffres, on a prévu, effectivement, de l'ordre de deux mille, parce qu'il faut faire une première inscription. C'est à la rentrée que l'on connaîtra réellement le nombre ; si cela se trouve, ce ne sont pas les deux mille que vous signalez et que nous-mêmes avons pris comme référence – je ne vous en veux pas là-dessus – mais cela peut être douze mille, ce qui n'est pas négligeable.

En tous les cas, après, s'il n'y a que douze mille boursiers sur l'ensemble des collégiens, on en prend acte, on ne peut pas dire que ce n'est pas assez. On est prêt à prendre 100 % des collégiens boursiers, donc s'il n'y en a pas deux mille mais douze mille deux cent trente-six exactement, on financera les douze mille deux cent trente-six.

Concernant Monsieur Jarry et les activités pendant l'été, notre Département va faire, comme tous les ans, beaucoup pour les jeunes cet été, nous n'allons pas arrêter.

Les communes, en tous les cas certaines communes, organisent, elles aussi, un certain nombre d'événements pour leurs jeunes l'été et il n'y avait pas de subventionnement spécifique apporté aux communes par le Département ; nous l'avons fait l'an dernier à titre exceptionnel, puisque nous considérons que les communes, du fait de la crise sanitaire, avaient pu avoir des dépenses supplémentaires, et donc, non seulement, nous vous avons apporté des aides pour les séjours d'été, mais également 10 € par habitant. Vous avez donc oublié de dire qu'on vous a également donné 980 000 €, à Nanterre, en fonction du nombre de vos habitants, et vous avez remarqué qu'on ne vous les redonne pas cette année non plus...

M. Jarry (hors micro).- On n'a pas redemandé.

M. le Président.- Effectivement, vous n'avez pas redemandé. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas de dépense supplémentaire cette année liée à la crise comme l'an dernier. Donc il n'y a aucune raison que l'on s'inscrive dans ce nouveau processus.

Nous allons faire ce que nous faisons, et de façon importante, et il appartient quand même aux villes de savoir si elles veulent faire ou non, mais il n'appartient pas au Département d'apporter de financement supplémentaire lorsque ce n'est pas utile et que vous n'êtes pas en difficulté. D'ailleurs, lorsque je vois les comptes administratifs des communes – on nous reproche notre excédent, mais, à juste titre, je ne reproche pas l'excédent des communes, puisque, de toute façon, un compte administratif ne peut pas être en déséquilibre, il faut forcément un excédent, sinon, vous seriez sous tutelle –, je me rends compte que parfois, malgré les hausses de dépenses que vous avez pu avoir, vous avez des comptes administratifs qui présentent un excédent assez important. On a même été généreux l'an dernier de vous donner 10 € par habitant et 980 000 €, Monsieur Jarry, puisque je crois que votre excédent, au lieu d'être de l'ordre de 4 M€, aurait été de l'ordre de 3 M€, ce qui n'est pas mal pour une collectivité locale.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 21.91 – Allocation Bébédom – Revalorisation et simplification.

Nous passons au rapport n° 21.91 pour l'allocation Bébédom et sa revalorisation. J'ai comme inscrite Madame Mouaddine.

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette allocation Bébédom.

Si notre groupe votera pour la revalorisation de celle-ci que nous demandions depuis plusieurs années, il tient à rappeler que c'est grâce à l'intervention des élus de l'opposition, notamment les prédécesseurs de mon groupe, que cette aide a été étendue à toutes les familles des Hauts-de-Seine.

En effet, lors de sa création, en 2020, celle-ci n'était destinée qu'aux familles faisant garder leur enfant à domicile, et non à l'ensemble des familles qui faisaient appel à une assistante maternelle.

Nous savons combien la question des modes de garde et leur financement est cruciale pour le retour ou l'accès à l'emploi essentiellement des femmes. Si le mode de garde par l'assistante maternelle est un choix pour des familles, il est aussi, bien souvent, la conséquence du manque de places en crèches, dont le Département a forcé la municipalisation.

Par ailleurs, dans votre rapport, vous indiquez qu'en 2020, sept mille cent sept familles ont bénéficié de l'allocation Bébédome. Ce chiffre confirme bien les craintes que nous avons émises en juin 2019, lors des modifications d'attribution de cette aide. Comme nous le pressentions, en s'appuyant à partir de septembre 2019 sur le quotient familial CAF et non plus sur l'avis d'imposition, le nombre de bénéficiaires risquait de diminuer. Nous avons anticipé que cette mesure allait exclure un certain nombre de familles et c'est le cas.

En effet, si l'on prend les chiffres avant l'intervention de ce nouveau mode de calcul, huit mille neuf cent quarante-cinq familles, en 2018, bénéficiaient de l'allocation Bébédome, chiffre indiqué dans votre rapport n° 19.24 de juin 2019. Or, deux ans après, ce ne sont plus que sept mille cent sept familles qui en bénéficient, moins mille huit cent trente-huit familles, donc. C'est important et il sera intéressant d'en connaître les raisons. Notre groupe vous demande donc d'avoir un bilan ville par ville de l'attribution de cette aide sur ces dernières années.

Je vous remercie.

M. le Président. - Tout d'abord sur le début de votre intervention et en disant qu'en 2005, c'est grâce à votre groupe, voire après, que cela a été mis en place, peut-être que vous l'avez voté, mais en tous les cas, c'est la majorité de l'époque qui l'a présenté, et si vous souhaitiez qu'on le fasse ici, parce que peut-être que tout seuls, nous n'y aurions pas pensé, je suis un peu étonné que vous n'ayez pas eu la même persuasion pour les départements que vous dirigiez, parce qu'il ne me semble pas que Bébédome existe dans le Val-de-Marne. Il ne me semble pas qu'en Seine-Saint-Denis, cela existe non plus, Bébédome. C'est bien de forcer la main à la majorité ici, qui n'en a pas besoin, puisque c'est nous qui l'avons votée et proposée, mais vous auriez pu inciter vos collègues et vos amis politiques de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne – mais il n'est jamais trop tard – pour bien faire, à voter également cette allocation.

Sur la deuxième partie, le manque de places en crèches n'est pas dû à la municipalisation. Nous avons tous dans nos villes, effectivement, beaucoup plus de demandeurs que de places et il y a des communes qui en construisent plus ou moins, des

communes qui en construisent beaucoup, d'autres un peu moins. Nous avons délibéré dans la précédente mandature, donc vous n'étiez pas encore là, Madame, pour indiquer que, justement, nous souhaitions aider les communes pour faire en sorte qu'il y ait plus de places en crèches, et de deux façons : d'abord, en investissement, nous apporterions de l'aide, ce qui était d'ailleurs, par les contrats triennaux, le cas auparavant, mais nous apporterions également de l'aide en fonctionnement, pour la prise en charge des coûts de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas dans les contrats triennaux ; c'est donc un ajout, pour inciter effectivement les communes à créer des places en crèches.

Après, sur le nombre de familles qui y recourent, et vous dites qu'il y en a moins, lorsque je regarde les conditions pour y avoir droit, c'est jusqu'à 2 400 € ; cela veut dire qu'on a un enfant, et le quotient familial, sauf si je me trompe, si vous avez un enfant, cela fait trois personnes, cela fait 2 400 € par trois, cela veut dire que la famille perçoit 7 200 €, et donc vous voulez qu'on aille au-delà de 7 200 € pour la prise en charge, c'est-à-dire que vous voulez qu'on finance des gens qui gagnent 10-15 000 € ? Je considère, pour ma part, qu'un seuil avec un enfant de 7 200 € pour être aidé semble correct ; au-delà, je pense que les gens n'ont pas forcément besoin de nos 100 ou 200 €, qui étaient les tarifs jusqu'à aujourd'hui pour faire garder leur enfant.

En crèche, vous payez aussi, me semble-t-il, et certaines communes apportent aussi des compléments et d'autres ne le font pas.

D'ailleurs, j'aimerais savoir si, dans votre commune, je ne sais plus...

Mme Mouaddine (hors micro).- À Gennevilliers, nous le faisons.

M. le Président.- À Gennevilliers, vous le faites, c'est bien, comme à Châtenay-Malabry, mais il y a d'autres communes qui ne le font pas, et y compris, ici, de membres de l'opposition. Est-ce qu'à Nanterre, cela existe, l'aide supplémentaire de la ville, Monsieur Jarry ?

M. Jarry (hors micro).- Oui.

M. le Président.- Ah bon ?

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

Non, mais pour les parents, pas les crèches. Je ne parle pas des crèches, je parle pour aider les parents qui n'ont pas eu la chance d'avoir une place en crèche, comme disait Madame, et qui, donc, ont recours à une assistante maternelle ; cela leur ouvre un droit d'obtenir de l'État, par la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), je crois, une subvention, une allocation, et le Département verse Bébédome, mais, parfois, le montant reste supérieur à celui qu'ils paieraient pour la crèche, et donc des communes – c'est le cas de Châtenay-Malabry et, je crois, de Gennevilliers, d'après ce que dit Madame – complètent, c'est-à-dire que s'ils avaient dû payer 500 € en crèche, si, même avec les aides, ils arrivent à 600 € de dépenses, la commune apporte tous les mois les 100 € de plus. Est-ce qu'à part Gennevilliers et Châtenay-Malabry, en tous les cas dans l'opposition, il y a d'autres communes où cela se fait ? Eh bien, vous pouvez le faire !

M. Jarry (hors micro).- Il faut bien que le Département fasse quelque chose, nous ne finançons plus de crèche.

M. le Président.- Il faut bien que le Département fasse quelque chose, mais quand vous êtes Maire, vous avez aussi en charge vos concitoyens en tant que Maire, donc vous pouvez aussi, parfois, faire quelque chose pour eux.

M. Jarry (hors micro).- Oui, mais on fait, ne vous inquiétez pas pour nous...

M. le Président.- De me parler de social sans arrêt...

M. Jarry (hors micro).- Très sincèrement, entre vous et moi, le social, dans la Ville de Nanterre et dans le Département...

M. le Président.- Monsieur Jarry, vous me demandez la parole et je vous la donnerai, mais, voyez-vous, il y en a un peu marre sans arrêt des leçons de social, en disant : « surtout, faites, faites, faites », et que vous ne fassiez pas vous-mêmes dans vos villes ce que vous demandez aux autres de faire ! Charité bien ordonnée commence par soi-même, alors faites et cela nous incitera aussi à faire, mais arrêtez de donner des leçons au niveau social alors que vous ne faites pas la moitié de ce que nous faisons dans nos villes de droite ! Alors, le social, c'est bien d'en parler, c'est bien, les paroles, mais c'est

mieux d'agir, et nous avons pour habitude d'agir ! En tous les cas, c'est toujours ce que j'ai fait dans ma Commune.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

Je mets donc ce rapport aux voix...

Monsieur Jarry, restez calme et prenez exemple sur Gennevilliers ! Madame est prête à vous expliquer comment ils ont fait à Gennevilliers, hein, Madame, vous lui expliquerez, et donc que c'est possible chez lui aussi !

Avant de mettre aux voix, je vous donne la modification, parce qu'il y a un amendement modificatif à la délibération, puisqu'il y avait une erreur matérielle. On propose cet amendement :

« Par dérogation, les parents ayant à charge un enfant porteur de handicap titulaire de l'AEEH bénéficient d'une allocation d'un montant de 220 € sous réserve que leur quotient familial CAF n'excède pas 2 400 € » ; nous augmentons de 10 %, ce qui n'est pas négligeable, le montant des allocations Bébédom.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie pour eux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 21.79 – Compte-rendu des actions en justice.

Nous avons ensuite le rapport n° 21.79 : le compte-rendu des actions en justice.
Je n'ai pas d'intervenant.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

C'est un compte rendu, donc c'est un donner acte.

On donne acte.

Rapport n° 21.85 – Compte-rendu d'encaissements d'indemnités d'assurance – Octobre 2020-Avril 2021.

Le rapport n° 21.85 est le compte-rendu d'encaissements d'indemnités d'assurance d'octobre 2020 à avril 2021 ; je n'ai pas d'intervenant.

Il s'agit sûrement également d'un prend acte, donc nous avons pris acte.

FINANCES

Rapport n° 21.83 – Règlement budgétaire et financier.

Rapport n° 21.83, il s'agit du règlement budgétaire et financier. Je n'ai pas d'orateur inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21.84 – Dotation de soutien à l'investissement des départements – Subvention pour l'achat d'équipements mobiles.

J'ai ensuite le n° 21.84, la dotation de soutien à l'investissement des départements, une subvention pour l'achat d'équipements mobiles auprès de l'État. J'ai un intervenant : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulis.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, deux petites observations sur cette délibération pour laquelle notre groupe votera favorablement.

Premièrement, et cela rejoint le débat précédent, sur les aides soumises à conditions de ressources, il nous semblerait de bonne politique que le Département, de façon très transparente, adopte une doctrine générale sur la façon dont on soumet un certain nombre d'aides à conditions de ressources. Nous souhaiterions, et nous vous l'avons dit notamment pour la restauration scolaire, éviter les effets de seuil par un système qui comprend trop peu de plages et qui fait que, très souvent, ce sont les classes moyennes

qui se retrouvent éjectées des systèmes d'aide, parce qu'elles sont à un niveau qui ne rentre pas dans les différentes tranches. Nous souhaiterions, de façon systématique, pour toutes les aides accordées par le Département, qu'il y ait une plus grande progressivité en augmentant le nombre de tranches, ou alors en faisant comme certaines collectivités, pas seulement de gauche, de droite aussi, qu'il y ait une progressivité absolue par le biais d'un algorithme ; c'est une formule qui calcule ce que vous allez toucher comme aides en fonction de votre revenu, et il n'y a pas d'effet de seuil. Nous vous faisons cette demande régulièrement, parce que je pense qu'elle est importante pour les parents.

Par ailleurs, sur le matériel informatique, la crise a montré qu'il était tout à fait indispensable parfois, pour permettre aux élèves de continuer à avoir une activité pédagogique, quand les conditions matérielles ne leur permettent pas de se réunir, de disposer de moyens informatiques, je pense que c'est utile. Ils ne remplacent pas le professeur mais sont là pour compléter l'enseignement.

Nous avons eu lors de la précédente mandature, avec Monsieur Subrini, une réflexion très intéressante sur la capacité du Département à offrir des solutions informatiques qui ne lient pas les familles à telle et telle constructeur, et qui pourraient permettre au Département de leur donner l'accès à des logiciels libres.

Je ne veux pas citer le cas de tablettes dont disposent les élus qui sont fournies par un grand constructeur dont le logo est une pomme, mais quand vous achetez ce type de tablette à des enfants, ils sont complètement liés à un système : celui d'Apple, en l'occurrence.

Je pense qu'il serait important que notre Département porte une réflexion plus générale sur l'utilisation des logiciels libres, afin de ne pas donner aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) des moyens supplémentaires d'agir sur quelque chose de fondamental : les données pédagogiques des enseignants et des élèves, parce que, vous le savez, cela renforce le monopole des GAFAM sur un certain nombre de marchés.

Cette réflexion est annexe par rapport à ce que vous nous demandez de voter, mais elle est importante, parce que Monsieur Subrini avait lancé des discussions auxquelles j'avais participé bien volontiers, et je trouvais qu'il était très important que le Département réfléchisse à ces problèmes.

Voilà, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président.- Très bien. En fait, au début de vos propos, je ne voyais pas très bien le lien qu'il y avait avec le rapport dont l'objet est de demander une subvention à l'État, à laquelle on peut avoir droit pour effectivement continuer à doter nos collégiens d'ordinateurs portables ou de tablettes. Vous avez quand même parlé de quotient, je ne vois pas très bien le rapport.

Là-dessus, quand on a une grille de quotients, vous avez toujours des effets de seuil, que vous en ayez cinq ou huit, vous aurez toujours celui qui, à 1 € près, est en dessous ou au-dessus. Dans ma Commune, j'avais instauré un système qui, justement, supprime cet effet de seuil. C'est peut-être plus complexe pour les collèges, en particulier pour la cantine, parce que c'est énorme, ce serait un gros travail, mais je vais peut-être demander que l'on regarde cela. Si on ne veut plus avoir d'effet de seuil, c'est simple : il suffit de mettre en fonction des ressources des gens, tout simplement...

M. Ouzoulias.- Tout à fait.

M. le Président.- ... et vous n'avez plus d'effet de seuil, il n'y a plus de grille, au taux d'effort, mais c'est un travail énorme. Pour la Commune, on avait dédié une personne à cette tâche, et on a mis presque un an pour y arriver. Pour le Département, 110 collèges, cela risque d'être très compliqué, mais, en tous les cas, c'est peut-être une piste à voir, et au moins, là, il n'y a plus de problème.

Concernant votre deuxième partie d'intervention, sur le matériel, en tous les cas les logiciels, ce n'est pas nous qui les choisissons, puisque ce qui est confié aux enfants, la tablette ou l'ordinateur portable, c'est pour qu'ils continuent à poursuivre une scolarité au cas où il y aurait encore confinement ; donc les logiciels, c'est l'Éducation nationale qui en définit la liste, parce que nous avons la charge de l'entretien des collèges, et nous allons même au-delà. Nous pourrions nous poser la question, puisque les ordinateurs deviennent maintenant un vrai instrument de travail, si ce n'est pas à l'Éducation nationale de les prendre en charge plutôt que la collectivité ; un ordinateur n'est pas un bien immeuble. Nous le faisons ; pour autant, l'enseignement continue à dépendre de l'Éducation nationale, et c'est elle qui choisit tel ou tel logiciel, et là-dessus, ils sont plutôt très pointilleux, pour avoir eu l'occasion d'expérimenter cela en commune.

Je mets, s'il n'y a pas d'autre intervention, ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 21.82 – Compte-rendu des marchés et avenants – Janvier-mars 2021.

Sur le rapport n° 21.82, le compte-rendu des marchés et avenants de janvier à mars 2021, je n'ai pas d'intervenant.

C'est un compte rendu, on a pris acte.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 21.73 – Cession de l'ancien Hôtel du Département – Rapport n° 19.237 CP – Abrogation de la délibération n° 3.

Le rapport suivant est le n° 21.73, la cession de l'ancien Hôtel du Département, où il s'agit d'abroger la délibération qui faisait que nous pourrions le céder. J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Pour vous dire qu'évidemment, nous prenons acte de la décision, mais, aussi que la Ville de Nanterre est très intéressée au devenir de ce bâtiment et que nous considérons que le projet qui avait été retenu était un bon projet ; c'est tout.

M. le Président.- Mais c'est tout à fait normal que le Maire de Nanterre s'intéresse à un projet sur sa ville. Je vous rappelle, d'ailleurs, que ce sont toujours les Maires qui délivrent les permis et que, donc, vous pourrez toujours être vigilants, comme vous l'avez été, sur le projet, et nous le sommes aussi. Là-dessus, le projet – mais c'est vous qui aviez délivré le permis – avait été fait en accord entre notre collectivité et la vôtre.

Pour autant, en l'occurrence, pour un problème de délai, le preneur, qui s'appelait Novaxia, n'a pas donné suite, puisqu'il devait acheter, et il n'y avait pas de condition suspensive prévue traditionnelle. Mais un recours sur notre délibération a été déposé, ce

qui n'était pas prévu, et une bonne année s'est écoulée avant que ce recours, qui n'avait pas été jugé, ne soit retiré par ceux qui l'avaient déposé.

À partir de là, il n'y avait plus de raison de ne pas céder, on s'est donc rapproché de Novaxia en leur disant : « Voilà, maintenant, vous pouvez acheter », et là, ils nous ont dit : « Oui, mais la conjoncture n'est plus la même, nous n'arrivons pas à obtenir les prêts nécessaires pour acquérir et réaménager », puisqu'au global, cela faisait un total de l'ordre de 100 M€.

Il s'agit donc d'annuler la vente, puisqu'il n'y a plus d'acquéreur, et nous relancerons, Monsieur Jarry, d'ici la fin de l'année, une consultation, non plus là dans le cadre d'une vente pure et dure, mais dans le cadre d'un bail emphytéotique, ce qui évitera aux investisseurs, en l'occurrence celui-là ou d'autres, qui sont dans la même situation, d'avoir à déboursier 80 ou 100 M€ déjà de terrain ; ils n'auront qu'à déboursier le coût de construction, et là, ils trouveront probablement des banques pour les suivre, puisque ce ne sont plus du tout les mêmes montants, et un projet pourra être réalisé sur votre Commune, plutôt que nous ayons un bâtiment qui reste vide.

De plus, je précise que lorsque l'on vend, la recette va en investissement ; dans le cadre d'un bail emphytéotique, il y aura une recette par un loyer qui, lui, va en fonctionnement, et il est plus intéressant, me semble-t-il, d'avoir des recettes de fonctionnement que d'investissement, surtout que nous ne pouvons plus lever d'impôt, puisque l'État nous a tout supprimé, que nous avons de la TVA et que nous avons vu que dès la première année où nous touchons de la TVA, par la loi de finances, l'État a déjà fait voter – parce que cela aurait pu être une aubaine pour nous, comme il y avait eu une hausse de TVA –, en disant : « Non, non, on n'appliquera pas de hausse, on vous donnera les mêmes montants que vous aviez l'année précédente », donc dans les années à venir, n'y aura-t-il pas de baisse ? Nous sommes tous bien placés ici, en tant qu'élus locaux, pour savoir qu'il n'y a jamais eu de hausse, quels qu'aient été les gouvernements, des dotations ; elles sont plutôt, généralement, à la baisse, donc il est mieux d'avoir des recettes de fonctionnements que des recettes d'investissement.

Voilà, Monsieur Jarry, mais ne vous inquiétez pas, on sera vigilant pour qu'il y ait un beau projet sur votre Commune, et partagé !

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.72 – Compte-rendu de conclusion et révision du louage de choses – Période 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 – Régularisations 2017/2019.

Sur le n° 21.72, le compte-rendu de conclusion et révision du louage de choses, je n'ai pas d'inscrit.

C'est un compte rendu, donc on a pris acte.

CULTURE

Rapport n° 21.77 – Subventions culturelles – 2021.

Les subventions culturelles pour l'année 2021, je n'ai pas d'inscrit.

Il y a trois délibérations.

La première concerne l'aide dans le cadre du plan musiques actuelles.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2 : subventions de fonctionnement.

Même vote ?

(Adoptée à l'unanimité.)

Délibération n° 3 : convention pôle national des arts du cirque.

Même vote ?

(Adoptée à l'unanimité.)

**Rapport n° 21.75 – Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvre – Nicolas Poussin
« *Le Baptême du Christ* ».**

Le n° 21.75 concerne le musée du Grand Siècle, un prêt d'œuvre de Nicolas Poussin : « *Le Baptême du Christ* ». Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.76 – Musée départemental Albert-Kahn – Prêt d'œuvre –
Exposition « *L'expérience du voyage* ».**

Le n° 21.76, pour le musée départemental Albert-Kahn, le prêt d'œuvre pour l'exposition « *L'expérience du voyage* » ; je n'ai pas d'inscrit.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.81 – Musée départemental Albert-Kahn – Conventions de
dépôt – Parcours permanent.**

Sur le n° 21.81, toujours pour le musée départemental Albert-Kahn, les conventions de dépôt pour un parcours permanent, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.75 – Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvre – Nicolas Poussin
« *Le Baptême du Christ* ».**

Le n° 21.75 concerne le musée du Grand Siècle, un prêt d'œuvre de Nicolas Poussin : « *Le Baptême du Christ* ». Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.76 – Musée départemental Albert-Kahn – Prêt d'œuvre –
Exposition « *L'expérience du voyage* ».**

Le n° 21.76, pour le musée départemental Albert-Kahn, le prêt d'œuvre pour l'exposition « *L'expérience du voyage* » ; je n'ai pas d'inscrit.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.81 – Musée départemental Albert-Kahn – Conventions de
dépôt – Parcours permanent.**

Sur le n° 21.81, toujours pour le musée départemental Albert-Kahn, les conventions de dépôt pour un parcours permanent, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.75 – Musée du Domaine Départemental de Sceaux :
Abrogation de deux délibérations – Contrats de prêt d'œuvres et de concession
de droits patrimoniaux et d'auteur dans le cadre de l'exposition consacrée à Jacques
Zwobada.**

Sur le n° 21.86 pour le musée du Domaine Départemental de Sceaux,
l'abrogation de deux délibérations concernant des contrats de prêt d'œuvre, je n'ai pas
d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 21.87 – Maison de Chateaubriand – Convention de collaboration
et contrats de concession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition « *Un
peintre romantique dans la Calabre napoléonienne : Franz Ludwig Catel. Dessins de
la Bibliothèque nationale de France* ».**

Sur le n° 21.87, la Maison de Chateaubriand, une convention de collaboration et
de contrats de concession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition « *Un peintre
romantique dans la Calabre napoléonienne* », je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 21.71 – Compte-rendu des offres notifiées aux expropriés et des réponses à leurs demandes – Période du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2021.

Sur le n° 21.71, le compte-rendu des offres notifiées aux expropriés et des réponses à leurs demandes pour la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mai 2021, je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons pris acte.

Rapport n° 21.74 – Tramway T1 – Entrée en jouissance différée – Bien exproprié situé à Colombes.

Nous en arrivons au n° 21.74 avec le tramway T1, l'entrée en jouissance différée d'un bien exproprié situé à Colombes. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 21.88 – Tramway T1 – Déclassement et cession d'un terrain à Colombes – SPL ASCODEV.

Le n° 21.88, toujours pour le T1, concerne un déclassement et une cession de terrain à la SPL ASCODEV, qui est la société d'aménagement de la ville de Colombes ; je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Nous n'avons plus de point à l'ordre du jour. Je ne vous souhaite pas encore de bonnes vacances puisque, comme vous le savez, nous allons nous retrouver cette après-midi tous ensemble, puisque l'opposition, maintenant, va venir siéger, à l'EPI. Nous avons rendez-vous à 13 heures à La Seine musicale pour déjeuner, et à 15 heures, nous aurons notre session d'EPI avec nos collègues des Yvelines. À tout à l'heure, mes chers collègues, je vous souhaiterai bonnes vacances tout à l'heure.

(la séance est levée à 10 heures 48)

Le Secrétaire de séance

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

Georges Siffredi